

Table des matières

Préambule	2
Groupes de données	2
Géoréférencement	2
Chargement des fichiers	3
Système de numérotation des couches et calques	3
Types de géométrie	3
Attributs	4
Groupe 1	7
Format GPKG	7
Format DXF	7
Règles	8
Groupe 2	10
Format GPKG	10
Format DXF	10
Règles	10
Groupe 3	11
Format GPKG	11
Format DXF	11
Règles	11
Groupe 4	14
Règles	14
Groupe 5	15
Règles	15
Exemple (constitution)	15
Exemple (révision)	15

Préambule

Groupes de données

Les données à livrer sont réparties dans différents groupes (Tableau 1).

Groupe	Contenu	Format	Structure	Attributs
1	Objets non rattachés à un niveau : objets du plan de situation, lignes de coupe, places de parc extérieures et servitudes extérieures	GPKG	13 couches	Oui
		DXF	19 calques	Non
2	Éléments de construction des niveaux : murs, portes, fenêtres, velux, escaliers, éléments de toiture, cotes et nom des pièces	GPKG	13 couches	Oui
		DXF	1 fichier par niveau et par construction, 13 calques par fichier	Non
3	Objets permettant de représenter la répartition des droits de la PPE : unités, annexes, vides, entrées, places de parc intérieures et servitudes intérieures	GPKG	6 couches	Oui
		DXF	1 fichier par niveau et par construction, 10 calques par fichier	Non
4	Plans de coupe Plans de façade	PDF	1 fichier par coupe 1 fichier par façade et par construction	Non
	Logo de l'entreprise	PNG	1 fichier	Non
5	Informations supplémentaires sur les unités, annexes et servitudes	XLSX	1 fichier contenant 2 onglets	Oui

Tableau 1 – Les groupes de données à livrer

Pour les groupes 1, 2 et 3, les données peuvent être livrées au format geopackage (GPKG) ou au format DXF.

L'ensemble d'un groupe doit être livré dans le même format.

Si les groupes 2 et 3 sont livrés au format DXF, ils doivent être réunis dans les mêmes fichiers.

Les données de chaque groupe sont présentées en détail dans les chapitres suivants.

Noms et structure

La dénomination des fichiers, des couches, des calques, des attributs et des onglets, ainsi que la structuration des données doivent impérativement être respectées.

La structure prévoit que chaque objet ne figure, finalement, que sur un plan. *Par exemple, une servitude de jouissance d'une terrasse pourra figurer sur le plan de servitudes ou sur le plan d'étage concerné (selon dans quelle couche elle est fournie), mais pas sur les deux.*

Géoréférencement

Tous les fichiers fournis pour les groupes 1, 2 et 3 doivent être géoréférencés dans le système de coordonnées nationales MN95.

Les fichiers doivent être en mètres.

Chargement des fichiers

Les fichiers doivent être regroupés dans un seul dossier zip à charger sur l'application en ligne à l'adresse (<https://sitn.ne.ch/apps/pppe>). Le nom de ce dossier est libre.

Système de numérotation des couches et calques

Toutes les couches et tous les calques portent le préfixe « ppe_ ».

De plus, pour structurer les données des groupes 1, 2 et 3, chaque couche et chaque calque porte un nombre permettant de l'identifier. Ce nombre est constitué de 3 chiffres. Le 1^{er} chiffre indique le groupe de données, les 2^{ème} et 3^{ème} chiffres composent un nombre indiquant le type d'objet.

Le tableau ci-dessous détaille les différents nombres possibles pour chaque position.

Chiffre 1		Chiffres 2 et 3							
1	groupe 1	01	bâtiment	11	mur (étage)	21	unité	31	stationnement
2	groupe 2	02	souterrain	12	porte	22	annexe	32	servitude
3	groupe 3	03	couvert	13	fenêtre	23	vide		
		04	mur (psit)	14	velux	24	entrée		
		05	escalier (psit)	15	escalier (étage)				
		06	autre_psit	16	toiture				
		07	autre_pserv	17	nom de la pièce				
		08	ligne de coupe	18	autre (étage)				

Tableau 2 – Composition du préfixe des couches et des calques

Exemple

Le préfixe « 132 » est constitué du nombre « 1 » pour le chiffre 1 (il appartient donc au groupe 1) et du nombre « 32 » pour les chiffres 2 et 3 (il s'agit donc d'une servitude).

Types de géométrie

Le type de géométrie possible pour chaque type d'objet est spécifié dans les chapitres suivants. Les *spline* ne sont pas prises en charge.

Au format DXF, les polygones doivent impérativement être fermés.

Au format DXF, un calque peut englober plusieurs types de géométrie.

Exemple : les lignes et les hachures d'un mur seront dans le calque ppe_211_mur.

Décomposition des blocs

Les fichiers DXF ne doivent contenir aucun bloc. Les éventuels blocs doivent être décomposés en objets élémentaires (hachure, polygone, ligne, point, texte) et répartis dans les calques appropriés.

Au format GPKG, un seul type de géométrie par couche est accepté. Il y aura donc, pour chaque type d'objets, autant de couches que de types de géométries.

Exemple : les lignes d'un mur seront dans le calque ppe_211_mur_ligne et les hachures d'un mur seront dans le calque ppe_211_mur_polygone.

Attributs

La plupart des couches des fichiers GPKG contiennent des attributs, qui sont parfois également requis dans les calques de texte des fichiers DXF.

Le tableau suivant liste les attributs, leur type, leur contenu et les règles à respecter.

Id	Nom	Type	Description
A1	id_const	integer	<p>Identifiant de la construction (numéro)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La numérotation utilise uniquement des nombres entiers - La numérotation démarre à 1 - La numérotation est continue - La numérotation est unique pour l'ensemble du bien-fonds, tous types de construction confondus
A2	niveau	integer	<p>Numéro du niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> - La numérotation utilise uniquement des nombres entiers - Le niveau 0 correspond à l'entrée principale du bâtiment - La numérotation est continue au sein d'une construction - La numérotation des niveaux est homogène pour l'ensemble du bien-fonds ; si la PPE comprend plusieurs bâtiments, l'un d'entre eux est choisi comme référence pour fixer le niveau 0 de tous les autres
A3	lettre	varchar	<p>Lettre de l'unité ou de l'annexe</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attribution commence à la lettre « a » - L'attribution suit l'ordre alphabétique - La lettre « i » n'est pas utilisée - Après la lettre « z », deux lettres sont utilisées : « aa », « ab », etc. - L'attribution des lettres est unique pour l'ensemble de la PPE - L'attribution des lettres suit l'ordre des bâtiments et des niveaux, indépendamment de l'affectation de l'unité <p><i>Exemple : Bâtiment 1, unités A à F ; Bâtiment 2, unités G à R.</i></p>
A4	numero	integer	<p>Numéro de l'annexe</p> <ul style="list-style-type: none"> - La numérotation utilise uniquement des nombres entiers - La numérotation démarre à 1 pour chaque lettre - La numérotation est continue pour chaque lettre - La numérotation est unique pour chaque lettre
A5	id_place	integer	<p>Identifiant de la place de stationnement (numéro)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La numérotation utilise uniquement des nombres entiers - La numérotation démarre à 1 - La numérotation est continue - La numérotation est unique pour l'ensemble des places de stationnement du bien-fonds (places intérieures et extérieures confondues)
A6	id_serv	varchar	<p>Identifiant de la servitude</p> <p>Pour les servitudes nouvelles ou modifiées, il s'agit d'un identifiant provisoire sous la forme d'une lettre (sans lien avec les lettres des unités).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attribution commence à la lettre « a » - L'attribution suit l'ordre alphabétique - La lettre « i » n'est pas utilisée - Après la lettre « z », deux lettres sont utilisées : « aa », « ab », etc. - L'attribution des lettres est unique pour l'ensemble de la PPE <p>Pour les servitudes existantes non modifiées, cet identifiant est le numéro définitif attribué par le SGRF (nombre entier). Cette information est disponible sur le géoportail cantonal.</p>

A7	id_coupe	varchar	Identifiant de la coupe (double lettre) - L'attribution commence à « AA' » - L'attribution suit l'ordre alphabétique (« BB' », « CC' », etc.) - L'attribution est unique pour l'ensemble du bien-fonds - L'attribution suit la numérotation des constructions
A8	texte_psit	varchar	Texte supplémentaire à figurer sur le plan de situation
A9	texte_pserv	varchar	Texte supplémentaire à figurer sur le plan de servitudes
A10	texte_piece	varchar	Nom de la pièce
A11	texte_autre	varchar	Texte supplémentaire à figurer sur le plan d'étage
A12	rotation	varchar	Rotation à appliquer au texte (attributs A8, A9, A10 et A11) La rotation est indiquée en degrés.
A13	orientation	varchar	Orientation de la façade L'orientation est l'une des possibilités suivantes : « nord », « sud », « est », « ouest ».
A14	designation	varchar	Désignation de l'unité (resp. annexe) <i>Voir tableau 4</i> Une unité est qualifiée d'habitable lorsqu'elle dispose d'une cuisine ainsi que de sanitaires et qu'elle a une surface supérieure à 10 m ² .
A15	pieces	varchar	Nombre de pièces de l'unité - Le nombre de pièces est indiqué uniquement pour les logements - Une pièce est comptabilisée lorsque : - la pièce est fermée par une porte, - la surface de la pièce est supérieure à 10 m ² (sans arrondi), - la surface d'éclairage est $\geq 1/8$ de la surface de plancher ($\geq 1/10$ dans les combles), - la hauteur sous plafond est de 2.10 mètres au moins - Chaque unité habitable peut disposer en plus d'un (et un seul) séjour, qui compte comme pièce - Les cuisines, salles de bain et mezzanines ne sont pas considérées comme des pièces - Les autres espaces (surface < 10 m ² , surface d'éclairage insuffisante, espace non fermé) sont considérés comme des espaces disponibles mais ne sont pas comptabilisés dans le nombre de pièces
A16	action	varchar	Action apportée à l'unité (resp. l'annexe) en cas de révision Les actions possibles sont : « creation », « suppression », « modification », « aucun ».
A17	surface avant révision	integer	Surface de l'unité (resp. de l'annexe) avant la révision La surface est arrondie au mètre carré.
A18	surface après révision	integer	Surface de l'unité (resp. de l'annexe) après la révision La surface est arrondie au mètre carré.
A19	genre_serv	varchar	Genre de la servitude <i>Voir tableau 5 (colonne « genre »)</i>

Tableau 3 – Liste des attributs, leur type et leur contenu

Le tableau suivant liste les désignations des unités et annexes.

	Surface	Habitable	Activité commerciale	Désignation
Unité	< 10 m ²	Non	Non	« Local disponible »
	> 10 m ²	Oui	Non	« Appartement », « Villa », « Studio », « Loft »
	> 10 m ²	Indifférent	Oui	« Locaux commerciaux »
	> 10 m ²	Non	Non	Au cas par cas
Annexe	Indifférent	Non	Indifférent	Piocher si possible dans la liste suivante : - Garage - Cave - Galetas - Local disponible

Tableau 4 – Désignation des unités et annexe

Le tableau suivant liste les genres de servitudes.

Type	Genre (texte complet)	genre	Remarque
Passage	Passage à pied	PP	Seulement à l'usage des piétons et des animaux
	Passage pour véhicules	PV	Seulement à l'usage des véhicules, y compris les deux-roues
	Passage à pied et pour véhicules	PPV	
Usage d'un espace extérieur	Accès, place	AP	
	Jouissance	J	Utilisation permanente d'un espace (terrasse, jardin, etc.)
	Place de stationnement	S	
Usage de locaux	Usage de locaux	U	

Tableau 5 – Genre des servitudes

Groupe 1

Format GPKG

Fichier	Couche	Géométrie	Contenu	Attributs
groupe1.gpkg	ppe_101_batiment_polygone	Polygone	Bâtiments nouveaux/maintenus	A1
	ppe_102_souterrain_polygone	Polygone	Souterrains nouveaux/maintenus	(A1)
	ppe_103_couvert_polygone	Polygone	Couverts nouveaux/maintenus	(A1)
	ppe_104_escalier_polygone	Polygone	Escaliers du plan de situation	-
	ppe_104_escalier_ligne	Ligne		-
	ppe_105_mur_polygone	Polygone	Murs du plan de situation	-
	ppe_105_mur_ligne	Ligne		-
	ppe_106_autre_psit_polygone	Polygone	Autres éléments éventuels à figurer sur le plan de situation	-
	ppe_106_autre_psit_ligne	Ligne		-
	ppe_106_autre_psit_point	Point	Emplacement de A8	A8, A12
	ppe_107_autre_pserv_point	Point	Emplacement de A9	A9, A12
	ppe_108_ligne_coupe	Ligne	Lignes de coupe	A7
	ppe_131_stationnement_polygone	Polygone	Places de stationnement extérieures	A5
	ppe_132_servitude_polygone	Polygone	Servitudes à figurer sur le plan de servitudes	A6

Format DXF

Fichier	Calque	Géométrie	Contenu
groupe1.dxf	ppe_101_batiment	Polyligne fermée	Bâtiments nouveaux ou maintenus
		Texte	A1
	ppe_102_souterrain	Polyligne fermée	Souterrains nouveaux ou maintenus
		(Texte)	(A1)
	ppe_103_couvert	Polyligne fermée	Couverts nouveaux ou maintenus
		(Texte)	(A1)
	ppe_104_mur	Polyligne fermée	Escaliers du plan de situation
		Ligne	
	ppe_105_escalier	Polyligne fermée	Murs du plan de situation
		Ligne	
	ppe_106_autre_psit	Polyligne fermée	Autres éléments devant figurer sur le plan de situation (couverture du sol, ...)
		Ligne	
		Texte	
	ppe_107_autre_pserv	Texte	A9
	ppe_108_ligne_coupe	Ligne	Lignes de coupe
		Texte	A7
	ppe_131_stationnement	Polyligne fermée	Places de stationnement extérieures
		Texte	A5
ppe_132_servitude	Polyligne fermée	Servitudes à figurer sur le plan de servitudes	
	Texte	A6	

Règles

Règles générales

Les objets du groupe 1 seront utilisés par le SGRF pour établir le plan de situation et le plan de servitudes. Deux cas de figure se distinguent.

Cas n° 1

Le projet de constitution/révision de PPE n'implique aucun changement dans la situation cadastrale du bien-fonds de base, hormis pour d'éventuelles servitudes. Dans ce cas, le plan de situation sera établi directement à partir des données cadastrales officielles. Les couches/calques 104 à 106 ne sont pas à fournir.

Cas n° 2

Le projet de constitution/révision de PPE implique un ou plusieurs changements dans la situation cadastrale du bien-fonds de base (nouveau bâtiment, nouveaux accès, mur démoli, etc.). Dans ce cas, pour l'établissement du plan de situation, les objets du plan cadastral figurant dans le bien-fonds de base seront masqués et remplacés par ceux fournis.

- Seuls les objets existants maintenus et/ou modifiés et les objets nouveaux sont fournis.
- Le détail des aménagements extérieurs (arbres, mobilier, etc.) n'est pas fourni.
- Les couches/calques 106 contiennent les éventuels objets et textes supplémentaires à figurer sur le plan de situation. Ces éléments figureront aussi sur le plan de servitudes.

Numérotation des constructions (attribut A1) et lien avec les objets des groupes 2 et 3

L'attribution d'un numéro à une construction permet de produire un plan d'étage spécifique à cette construction. Ainsi, toutes les constructions ne nécessitent pas d'être numérotées.

Bâtiments

- Tous les bâtiments ont un numéro (attribut **A1**), à l'exception des bâtiments entièrement occupés par des parties communes.

Souterrains

- Un souterrain dont l'emprise touche un seul bâtiment n'est pas numéroté. Les éléments des groupes 2 et 3 situés dans le souterrain sont considérés comme appartenant au bâtiment.
- Un souterrain dont l'emprise touche 2 bâtiments est numéroté, de façon à établir un plan représentant tout ce qui se trouve au niveau souterrain. Tous les éléments des groupes 2 et 3 situés au niveau du souterrain sont considérés comme appartenant au souterrain, y compris ceux situés dans l'emprise des bâtiments. Tout ceci à la condition qu'aucune unité ou annexe ne soit située à la fois dans le souterrain et dans le bâtiment (unité ou annexe) sur plusieurs niveaux.
- Un souterrain dont l'emprise ne touche aucun bâtiment et dans lequel des unités, annexes, places de stationnement ou servitudes sont définies est numéroté.

Dans tous les autres cas, contactez-nous à l'adresse sgrf.ppe@ne.ch pour définir ensemble la façon de gérer le souterrain.

Couverts

- Les couverts ne sont pas numérotés, à l'exception des couverts séparés des autres constructions et qui abritent des unités, annexes, places de stationnement ou servitudes.

Superposition des constructions

Les bâtiments ne peuvent pas se superposer à d'autres constructions, qu'il s'agisse d'un autre bâtiment, d'un couvert ou d'un souterrain.

Ligne de coupe

La ligne de coupe indique uniquement l'emplacement de la coupe. Le contenu de la coupe est traité dans le groupe 4.

- Chaque construction numérotée a une ligne de coupe au moins.
- La ligne de coupe est constituée d'une seule ligne.

Au format GPKG, la ligne de coupe est dans le sens nord > sud ou ouest > est.

Stationnement

Seules les places de stationnement situées à l'extérieur des constructions sont représentées (voir le chapitre « Groupe 3 » pour les places intérieures).

- Les places de stationnement sont représentées même si aucun droit de jouissance n'y est défini.
- Toutes les places de parc sont numérotées, à l'exception des places pour vélo (attention, la numérotation inclut les places extérieures et intérieures, voir chapitre « Attributs »).
- Les places situées hors du bien-fonds de base ne sont pas représentées.

Servitude

Dans ce groupe de données, seules les servitudes à figurer sur le plan de servitudes sont fournies. Il s'agit des servitudes de stationnement extérieures, des servitudes de jardin de grande ampleur, des servitudes de passage permettant de régulariser les accès dans les différents bâtiments.

Les servitudes à figurer sur les plans d'étage sont traitées dans le groupe 3.

- La délimitation des servitudes (voir chapitre « Groupe 5 ») exclut les parties communes (murs porteurs, piliers, gaines techniques, sauts-de-loup, etc).
- Chaque servitude est désignée par un identifiant (voir chapitre « Attributs »).
- La couche / le calque 107 contient les éventuels objets et textes supplémentaires à figurer sur le plan de servitudes uniquement.

Exemple : le texte « Visiteurs » d'une place de stationnement doit être fourni dans la couche/le calque 107.

Groupe 2

Format GPKG

Fichier	Couche	Géométrie	Contenu	Attributs
groupe2.gpkg	ppe_211_mur_polygone	Polygone	Intérieur des murs	-
	ppe_211_mur_ligne	Ligne	Contours des murs	-
	ppe_212_porte_ligne	Ligne	Lignes des portes	-
	ppe_213_fenetre_ligne	Ligne	Lignes des fenêtres	-
	ppe_214_velux_ligne	Ligne	Lignes des velux	-
	ppe_215_escalier_ligne	Ligne	Lignes des escaliers	-
	ppe_216_toiture_ligne	Ligne	Lignes des toitures	-
	ppe_217_nom_piece	Point	Point à l'emplacement du nom de la pièce	A1, A2 A10, A12
	ppe_218_autre_polygone	Polygone	Autre hachures	-
	ppe_218_autre_ligne	Ligne	Autres lignes	-
	ppe_218_autre_point	Point	Point à l'emplacement du texte	A1, A2, A11, A12

Format DXF

Fichier	Calque	Géométrie	Contenu
Const_A1_niveau_A2.dxf	ppe_211_mur	Hachure	Intérieur des murs
		Ligne	Contours des murs
	ppe_212_porte	Ligne	Lignes des portes
	ppe_213_fenetre	Ligne	Lignes des fenêtres
	ppe_214_velux	Ligne	Lignes des velux
	ppe_215_escalier	Ligne	Lignes des escaliers
	ppe_216_toiture	Ligne	Lignes des toitures
	ppe_217_nom_piece	Texte	A10
	ppe_218_autre	Hachure	Autre hachures
		Ligne	Autres lignes
		Texte	A11

Pour le groupe 2 et au format DXF, un fichier par construction et par niveau doit être établi.

Règles

- Les données sont épurées et ne contiennent que le strict minimum (pas de mobilier, pas de cotes, pas de texte inutile).
- En cas de révision, le détail des locaux pour unités et annexes non concernées par la révision n'est pas nécessaire (nom des pièces, cloisons, portes, etc.)

Groupe 3

Format GPKG

Fichier	Couche	Géométrie	Contenu	Attributs
groupe3.gpkg	ppe_321_unite_polygone	Polygone	Délimitation des unités	A1, A2, A3
	ppe_322_annexe_polygone	Polygone	Délimitation des annexes	A1, A2, A3, A4
	ppe_323_vide_polygone	Polygone	Délimitation des vides	A1, A2
	ppe_324_entree_polygone	Point	Entrée des unités et annexes	A1, A2
	ppe_331_stationnement_polygone	Polygone	Délimitation des places de parc	A1, A2, A5
	ppe_332_servitude_polygone	Polygone	Assiette des servitudes	A1, A2, A6

Format DXF

Fichier	Calques	Géométrie	Contenu
Const_A1_niveau_A2.dxf	ppe_321_unite	Polyligne fermée	Délimitation des unités
		Texte	A3
	ppe_322_annexe	Polyligne fermée	Délimitation des annexes
		Texte	A3 et A4 séparés par un point <i>Exemple : « A.1 »</i>
	ppe_323_vide	Polyligne fermée	Délimitation des vides
	ppe_324_entree	Polyligne fermée	Entrée des unités et annexes
	ppe_331_stationnement	Polyligne fermée	Délimitation des places de parc
		Texte	A5
	ppe_332_servitude	Polyligne fermée	Assiette des servitudes
		Texte	A6

Pour le groupe 3 et au format DXF, un fichier par construction et par niveau doit être établi.

Règles

Unité et annexe

Les unités désignent les locaux principaux d'une unité d'étage (appartement, locaux commerciaux, etc.) et les annexes désignent les locaux annexes et non habitables d'une unité d'étage (garage, cave, etc).

- Chaque unité (resp. annexe) doit impérativement former un ensemble fermé, constituer un tout indépendant et disposer d'un accès propre depuis les parties communes.
- Chaque unité (resp. annexe) dispose d'une seule géométrie par niveau.
- La délimitation d'une unité (resp. annexe) délimite la surface disponible, jusqu'aux seuils des portes d'entrées et portes-fenêtres, murs et pentes de toit.
- La délimitation d'une unité (resp. annexe) inclut les éventuels vides.

- La délimitation d'une unité (resp. annexe) exclues les parties communes (murs porteurs, piliers, gaines techniques, cheminées communes, etc).
- La délimitation d'une unité (resp. annexe) inclut les balcons, loggias et vérandas.
- Chaque unité est désignée par une lettre (voir chapitre « Attributs »).
- Chaque annexe est désignée par une lettre (celle de l'unité dont elle dépend) et un numéro (voir chapitre « Attributs »).

Vide

Les vides sont les parties des locaux qui ne disposent pas d'une surface de plancher exploitable et qui ne doivent pas être comptabilisées dans la surface de l'unité (resp. annexe), comme les escaliers, mezzanines, etc).

- Chaque vide est complètement inclus dans la géométrie de l'unité (resp. annexe) à laquelle il appartient.

Gestion des vides au niveau des escaliers

- Au niveau inférieur, si la surface sous l'escalier et ses éventuels paliers est accessible (plancher, réduit, etc.) alors l'escalier et ses éventuels paliers ne sont pas considérés comme un vide. Sinon, ils sont considérés comme un vide.
- Au niveau supérieur, l'escalier et ses éventuels paliers sont toujours considérés comme un vide.
- Un niveau intermédiaire est considéré à la fois comme niveau inférieur pour l'escalier du dessus et comme niveau supérieur pour l'escalier du dessous.

Entrée

Une entrée désigne l'accès à une unité (resp. annexe) depuis les parties communes.

- Chaque entrée est représentée
- Le triangle doit être placé à cheval sur la délimitation de l'unité (resp. annexe)

Stationnement

- Seules les places de stationnement situées à l'intérieur des constructions sont représentées (voir le chapitre « Groupe 1 » pour les places extérieures).
- Les places de stationnement sont représentées même si aucun droit de jouissance n'y est défini.
- Toutes les places de parc sont numérotées, à l'exception des places pour vélo (attention, la numérotation inclut les places extérieures et intérieures, voir chapitre « Attributs »).

Servitude

- Seules les servitudes qui ne figurent pas sur le plan de servitudes sont fournies dans ce groupe de données, il s'agit des servitudes propres à un niveau. Les autres servitudes sont traitées dans le groupe 1.

- La délimitation des servitudes (voir chapitre « Groupe 5 ») exclut les parties communes (murs porteurs, piliers, gaines techniques, sauts-de-loup, etc).
- Les servitudes sur plusieurs niveaux sont représentées par une géométrie pour chaque niveau. Si le passage d'un niveau à l'autre se fait par un escalier, le périmètre de la servitude s'arrête au milieu de l'escalier, en biais.
- Chaque servitude est désignée par un identifiant (voir chapitre « Attributs »).

Groupe 4

Fichier	Contenu
coupe_A7.pdf	Plan de coupe
const_A1_facade_A12.pdf	Plan de façade
logo.png	Logo de l'entreprise

Règles

Règles générales

- Les plans de coupe et de façade sont fournis sans cartouche ni cadre.
- Les plans de coupe et de façade ont une place vide en haut à gauche, de 4 cm de haut et 21 cm de large.
- Il y a une seule coupe par plan de coupe.
- Il y a une seule façade par plan de façade.
- Les cotes ne figurent pas.
- Les éléments autres (végétation, etc.) ne figurent pas.

Plan de coupe

- Il y a un plan de coupe par ligne de coupe (couche/calque 108, groupe 1).
- Il y a au moins un plan de coupe pour chaque bâtiment (couche/calque 101) disposant d'un attribut 'id_const' (attribut A1).
- La coupe est dans le sens nord > sud ou ouest > est.

Plan de façade

- Il y a un fichier par façade visible pour chaque bâtiment (couche/calque 101) disposant d'un attribut 'id_const' (attribut A1).

Groupe 5

Fichier	Onglet	Contenu	Attributs
groupe5.xlsx	unites_annexes	Informations complémentaires sur les unités (resp. annexes)	A3, A4, A13, A14, A15, A16, A17
	servitudes	Informations complémentaires pour sur les servitudes	A6, A18, A19

Règles

- Utiliser le fichier modèle mis à disposition par le SGRF.

Exemple (constitution)

Onglet unites_annexes

lettre	numero	designation	pieces	action	surface ancien etat	surface nouvel etat
A		Locaux commerciaux				
B		Appartement	5			
B	1	Garage				
B	2	Cave				

- La colonne « numero » reste vide pour les unités.
- La colonne « pieces » n'est remplie que pour le logement.
- Les colonnes « action », « surface ancien etat » et « surface nouvel etat » sont vides puisqu'il s'agit d'une constitution.

Exemple (révision)

Onglet unites_annexes

lettre	numero	designation	pieces	action	surface ancien etat	surface nouvel etat
A		Locaux commerciaux		Aucun	200	200
A	1	Cave		Creation	0	8
B		Appartement	5	Aucun	100	100
B	1	Garage		Aucun	25	25
B	2	Cave		Suppression	8	0

- La colonne « numero » reste vide pour les unités.
- La colonne « pieces » n'est remplie que pour le logement.
- Les colonnes « action », « surface ancien etat » et « surface nouvel etat » sont remplies puisqu'il s'agit d'une révision.